



FICHE D'INFORMATION AUX CANDIDATS
AVIS N° 2021_50001_0043

A Marseille, le 09 septembre 2021 :

Direction de l'Architecture, de la Valorisation des Equipements et de leurs usages

Adresse du profil acheteur : marchespublics.mairie-marseille.fr

Travaux de construction du Groupe Scolaire Marceau
Rue Massena 13003 Marseille
14 lots

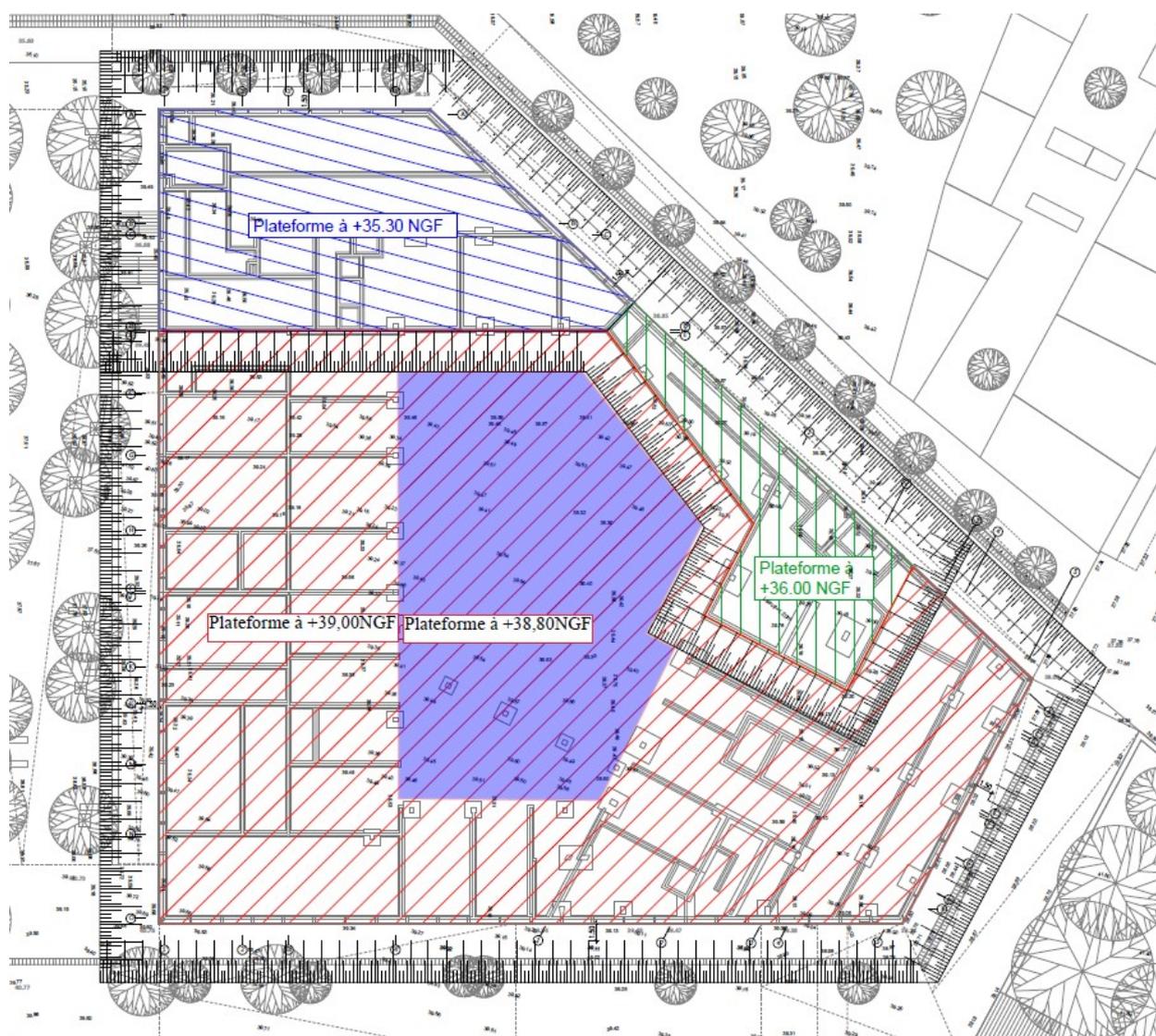
RÉPONSE SUITE A DES DEMANDES D'INFORMATION

Question 7, posée le 02 septembre 2021 :

Bonjour, Le plan de terrassement fait apparaître 3 plateformes, or le CCTP lot 14 en page 10 en indique 4. Quelles sont les prescriptions à ce sujet ? Bien cordialement.

Réponse 7, transmise le 09 septembre 2021 :

Les niveaux de plateforme suivant CCTP. Le niveau P.F.+38.80 est repéré dans le schéma ci-dessous.



Question 8, posée le 02 septembre 2021 :

Bonjour, Pouvez-vous confirmer que les terrassements complémentaires pour les fondations sont au lot Gros œuvre ? Bien cordialement

Réponse , transmise le 09 septembre 2021 :

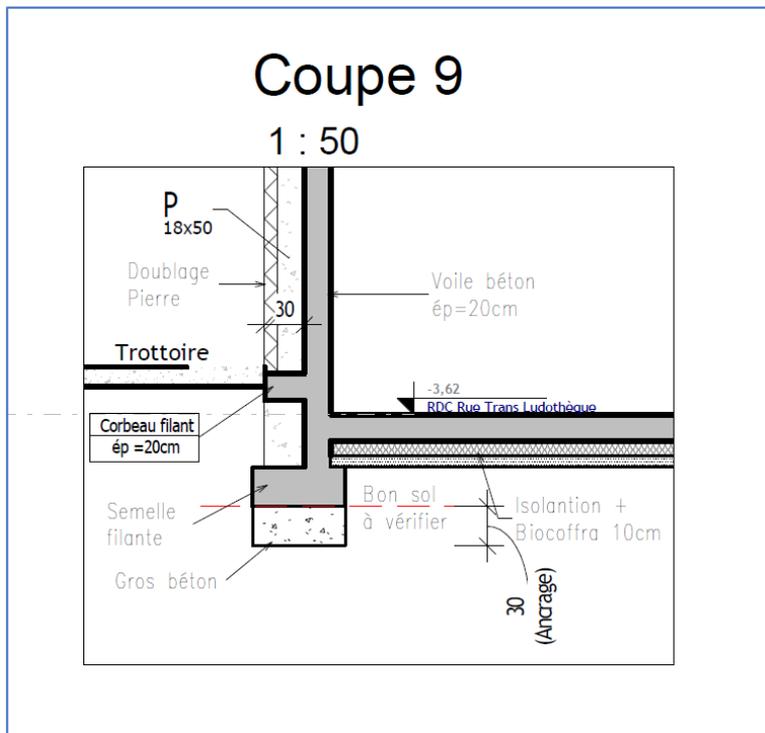
Nous confirmons que les terrassements complémentaires pour les fondations sont au lot Gros Œuvre.

Question 9, posée le 06 septembre 2021 :

Lot 8 :- Le bât ne possède pas de vide sanitaire, et afin pour la pose du linoleum au R-1 et RDC, il faut que le gros-œuvre insère un polyane sous la dalle (pour éviter les remontées capillaires). Pouvez-vous nous confirmer que cela est bien prévu?

Réponse 9, transmise le 09 septembre 2021 :

Il a été prévu la réalisation d'une dalle portée sur un coffrage biodégradable de 10 cm. Il n'est donc pas nécessaire de prévoir un polyane.



Question 10, posée le 06 septembre 2021 :

-Concernant la PSE du lot 8, nous ne comprenons pas pourquoi le descriptif du parquet précise une charge d'exploitation, puisque l'escalier semble prévu en béton. De plus, quelle est l'utilité d'une épaisseur de 40mm pour l'habillage des marches ?

Réponse 10 , transmise le 09 septembre 2021 :

L'épaisseur du parquet décrite au CCTP est effectivement surévaluée.
Veuillez remplacer l'épaisseur décrite de 40 mm par une épaisseur de 23 mm minimum, et bénéficiant d'un classement d'usage 34 suivant la norme EN 685.
Veuillez ne pas tenir compte de l'information concernant la charge d'exploitation.

Question 11, posée le 07 septembre 2021 :

"Bonjour, Pour le lot 2 (VRD), dans le plan VRD 03 et dans le DPGF, un bassin de rétention de 148 m3 est demandé. Alors que dans le CCTP, il est de 179 m3. Lequel des 2 est juste?
Cordialement,"

Réponse 11 , transmise le 09 septembre 2021 :

Le volume utile de rétention à obtenir dans la structure réservoir alvéolaire du RDC est de 140 m³, conformément au plan VRD 03 et la note de calcul QE07 sur les réseaux.

Question 12, posée le 07 septembre 2021 :

Bonjour, Concernant l'interface entre les lots VRD, Terrassement et GO, dans le CCTP du lot 2 (vrd), c'est au lot GO de laisser une plateforme de -70 cm du fini. Cela est-il une erreur ? Doit-on se référer au plan de terrassement?

Réponse 12 , transmise le 09 septembre 2021 :

Le plan de terrassement et le CCTP du lot VRD indiquent bien une livraison de la plateforme de la cour à -70 cm du niveau fini du RDC (plateforme à 38.80 m NGF). Les terrassements complémentaires sont à la charge du lot VRD.

Question 13, posée le 08 septembre 2021 :

Bonjour, Concernant l'interface entre les lots VRD, Terrassement et GO, dans le CCTP du lot 2 (vrd), c'est au lot GO de laisser une plateforme de -70 cm du fini. Cela est-il une erreur ? Doit-on se référer au plan de terrassement?

Réponse 13, transmise le 09 septembre 2021 :

Le plan de terrassement et le CCTP du lot VRD indiquent bien une livraison de la plateforme de la cour à -70 cm du niveau fini du RDC (plateforme à 38.80 m NGF). Les terrassements complémentaires sont à la charge du lot VRD.

